

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

SONT ABSENTS

Mme la conseillère	Jessy Leclerc
M. le conseiller	Dominic Côté

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2016-11-253

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 tel qu'il a été préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-254

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 en apportant une correction à la résolution 2016-10-250, à savoir :

On doit lire « porte-parole unique » où il est inscrit « négociateur unique ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-255

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de soixante-neuf mille quatre cent dix dollars et soixante-seize (69 410,76 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de neuf mille soixante-cinq dollars et quatre-vingt-quinze (9 065,95 \$), et les salaires nets payés au montant de douze mille deux cent soixante-seize dollars et trente-cinq (12 276,35 \$).

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-trois dollars et six (90 753,06 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 309 à 352.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2016-11-256

PRISE D'ACTE - DÉPÔT - ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2016 - ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES - SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2016, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2016.

DE prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2016 avec la même période de l'année financière 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-257

PRISE D'ACTE - DÉPÔT - ALLOCUTION DU MAIRE DE NOVEMBRE 2016 - SITUATION FINANCIÈRE 2016 - INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QU'un rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit être déposé devant le conseil municipal au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé pour adoption et distribué à chaque adresse civique sur le territoire municipal, et ce, conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de l'allocution de M. le maire Harold Chassé sur la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane concernant l'exercice 2016 et de quelques indications préliminaires concernant les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017.

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à faire distribuer l'allocution du maire à chaque adresse civique par Postes Canada, soit cinq cents (500) copies au coût de soixante-sept dollars et vingt-sept (67,27 \$), taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 321.

2016-11-258

PRISE D'ACTE - DÉPÔT - DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de MM. Harold Chassé, Rémi Fortin et Jean-Pierre Martel, Mmes Joyce Bérubé et Johanne Fillion, en date du 1^{er} novembre 2016, et ce, conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-259 ÉTABLISSEMENT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - CALENDRIER 2017

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'établir, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, en fixant le jour, la date et l'heure du début des séances ordinaires, lesquelles se tiendront à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, selon ce qui suit :

- * Le lundi 16 janvier 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 6 février 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 6 mars 2017 - 19 h 30;
- * Le mardi 3 avril 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 1^{er} mai 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 5 juin 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 4 juillet 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 7 août 2017 - 19 h 30;
- * Le mardi 5 septembre 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 2 octobre 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 13 novembre 2017 - 19 h 30;
- * Le lundi 4 décembre 2017 - 19 h 30.

QU'un avis public concernant l'établissement du calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil municipal sera affiché aux deux endroits désignés, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-260 AUTORISATION - DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION - DIVERS DOCUMENTS DES ANNÉES 1965 À 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des archives municipales pouvant être détruites en 2017 est dressée, et ce, conformément au calendrier de conservation des archives municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la destruction par déchetage d'archives municipales concernant les années financières 1965 à 2015, conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la destruction par déchetage des archives municipales faisant l'objet de la liste dressée et datée du 31 octobre 2016, et ce, en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE la liste des archives municipales à détruire en 2017 est conservée au service de l'administration.

QUE le déchetage des archives municipales se fait par le personnel municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-261 SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – REQUÊTE DE CITOYENS – DÉNEIGEMENT D'UN SECTEUR DU CHEMIN DU 10^E ET 11^E RANG – SECTEUR DE CHEMIN NON ENTRETENU L'HIVER PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - HIVER 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE M. Réjean Bérubé a présenté une requête écrite en date du 26 octobre 2016, et ce, en son nom et au nom des autres propriétaires du secteur concerné, pour recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder au déneigement d'un secteur du chemin situé entre les numéros civiques 161 et 191, chemin du 10^e et 11^e Rang, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du chemin du 10^e et 11^e Rang visé par la requête d'autorisation de déneigement, est un secteur de chemin non entretenu et non ouvert à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité, et ce, en vertu du « Règlement numéro 98-09 modifiant le

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser M. Réjean Bérubé à procéder ou à faire procéder au déneigement, et ce, aux frais des propriétaires concernés, d'un secteur du chemin du 10^e et 11^e Rang, à Saint-René-de-Matane, situé entre les numéros civiques 161 et 191, secteur de chemin non entretenu et non ouvert à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le déneigement d'un secteur du chemin du 10^e et 11^e Rang, secteur de chemin non entretenu en période hivernale par la Municipalité, conditionnellement à ce que soient respectées les exigences émises et décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre M. Réjean Bérubé, agissant en son nom et au nom des propriétaires du secteur concerné et la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en vertu du règlement intitulé « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules ».

D'exiger que les propriétaires du secteur concerné par la présente requête fournissent une police d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$), en vertu de l'article 4 du règlement numéro 98-09, et ce, avant la signature du protocole d'entente à intervenir.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-16, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03 »

M. le conseiller Rémi Fortin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2016-16, intitulé « Règlement sur la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-03 ».

Le projet de règlement a pour objet d'adopter un nouveau règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de la population.

Copies du projet de règlement ayant été distribuées aux membres du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, M. le conseiller Rémi Fortin demande qu'il y ait dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-17, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Mme la conseillère Joyce Bérubé donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2016-17, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 ».

Le projet de règlement a pour objet de prévoir le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017.

2016-11-262

REFINANCEMENT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 163 500 \$ - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2009-06

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite emprunter par billet un montant total de cent soixante-trois mille cinq cents dollars (163 500 \$) :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2009-06	132 000 \$
2009-06	31 500 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt 2009-06 en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il est ici au long reproduit.

D'emprunter par billets un montant de cent soixante-trois mille cinq cents dollars (163 500 \$) prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-06.

D'autoriser M. le maire Harold Chassé et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, les billets.

QUE les billets sont datés du 15 novembre 2016.

DE payer les intérêts sur les billets semestriellement (deux fois par année).

DE rembourser les billets, quant au capital, comme suit :

Année	Montant
2017	9 000 \$
2018	9 300 \$
2019	9 600 \$
2020	9 800 \$
2021	10 000 \$ (à payer en 2021)
2021	115 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-René-de-Matane émet pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans**, à compter du 15 novembre 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement numéro 2009-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-263

ADJUDICATION D'EMPRUNT – REFINANCEMENT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 163 500 \$ - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2009-06 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'accepter l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour un emprunt par billets , en date du 15 novembre 2016, au montant de cent soixante-trois mille cinq cents dollars (163 500 \$) effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-06, et que ces billets sont émis au prix de 98,00100 dollars CAN (\$) pour chaque cent dollars (100 \$), valeur nominale des billets, échéant en série cinq ans comme suit :

9 000 \$	1,50000%	7 novembre 2017
9 300 \$	1,60000%	7 novembre 2018
9 600 \$	1,7000%	7 novembre 2019
9 800 \$	1,8500%	7 novembre 2020
125 800 \$	2,0500%	7 novembre 2021

DE payer les billets, capital et intérêt, par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-264 MISE EN DEMEURE - DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE - CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME - CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - MATRICULE 1789-85-4055

CONSIDÉRANT la mise en demeure émise le 8 septembre 2016 concernant le numéro matricule 1789-85-4055;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont débuté les travaux nécessaires pour se conformer à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le délai autorisé pour corriger la situation est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires demandent dans une lettre datée du 11 octobre 2016 un délai supplémentaire, soit jusqu'à l'été 2017, pour compléter les travaux requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 21 septembre 2017.

DE transmettre la présente résolution au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-265 MISE EN DEMEURE - DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE - CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME - 74, ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - MATRICULE 1299-51-9599

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité du 20 novembre 2015 concernant l'immeuble portant le numéro matricule 1299-51-9599;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a débuté les travaux nécessaires pour se conformer à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le délai autorisé pour corriger la situation est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande dans une lettre datée du 15 septembre 2016 un délai supplémentaire, soit jusqu'en mai 2017, pour compléter les travaux requis afin de se conformer à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder un délai supplémentaire au propriétaire de l'immeuble portant le numéro matricule 1299-51-9599, soit jusqu'au 31 mai 2017.

DE transmettre la présente résolution au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie ainsi qu'à M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-266 MISE EN DEMEURE – DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE – CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – 55, CHEMIN DU RANG-CROCHE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MATRICULE 2400-54-9829.04

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité du 19 octobre 2009 concernant l'immeuble portant le numéro matricule 2400-54-9829.04;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a débuté les travaux nécessaires pour se conformer à la réglementation;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le délai autorisé pour corriger la situation est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande dans une lettre datée du 30 septembre 2016 un délai supplémentaire, pour compléter les travaux requis afin de se conformer à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' un délai supplémentaire au propriétaire de l'immeuble portant le numéro matricule 2400-18-7050.004, soit jusqu'au 21 septembre 2017.

DE transmettre la présente résolution au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-267

RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - LOT 1A-P, RANG V, CANTON TESSIER - 2034, ROUTE 195, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - MATRICULE 0798-71-4637 – M. ROBERT LEMIEUX ET MME LOUISE LAROCQUE

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de Saint-René-de-Matane une partie de l'ancienne route 195 (Matane-Amqui), vis-à-vis du lot 1A-P, rang V, canton Tessier, n'est plus entretenue par le ministère des Transports, et ce, suite à la reconstruction de cette route par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Lemieux et Mme Louise Larocque ont fait une demande écrite, en date du 3 octobre 2016, pour acquérir la parcelle de terrain (immeuble excédentaire de l'ancienne route 195) située sur le lot 1A-P, rang V, canton Tessier, laquelle est contiguë à leur propriété;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 502-2010 du 9 juin 2010 concernant les routes dont la gestion incombe au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la parcelle de terrain a été transférée à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le plan 7913-P et la description technique numéro 7913, dossier D1271-0063, faits et préparés le 28 septembre 2016 par M. Allan Blais, arpenteur-géomètre, correspondent à cette parcelle de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'ancienne emprise de la route 195 située sur le lot 1A-P, rang V, canton Tessier, Saint-René-de-Matane, est par la présente fermée et abolie comme route publique à toutes fins que de droit.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane rétrocède la parcelle de terrain faisant l'objet de la description technique numéro 7913 et du plan 7913-P pour la valeur nominale de cent dollars (100 \$), à Mme Louise Larocque et M. Robert Lemieux.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'acte notarié de rétrocession et tous les documents jugés nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE tous les frais relatifs à la présente transaction sont à la charge de Mme Louise Larocque et de M. Robert Lemieux, chez le notaire de leur choix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-268

MANDAT À M^E JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT - TRAITEMENT DES MISES EN DEMEURE VERSUS LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR – MATRICULES 0997-63-7252 ET 2400-54-9829.03

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE mandater M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat, d'entreprendre les procédures dans le traitement de mise en demeure en relation avec la réglementation d'urbanisme municipale, et ce, concernant les dossiers portant les numéros matricules 0997-63-7252 et 2400-54-9829.03;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

D'autoriser Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, à transmettre les données pertinentes à M^e Jean-Pierre Chamberland.

QUE le tarif horaire de M^e Jean-Pierre Chamberland est de cent quatre-vingt-dix dollars l'heure (190 \$/h), taxes en sus.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS
LA CONSEILLÈRE JOHANNE FILLION
SE PRONONCE CONTRE**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, gm.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 412.

2016-11-269

PROGRAMME DE TRANSFERT SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – TECQ 2014-2018 - TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET DE TUYAUTERIE DANS LA CHAMBRE MÉCANIQUE AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 6, CHEMIN DU RÉSERVOIR - CONCEPTION, PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS - BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS COMPLÉMENTAIRES – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2016-04-086 concernant l'offre de service et les honoraires professionnels de Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés au départ concernaient uniquement des travaux de prolongement et de modifications de tuyauterie dans les cellules du réservoir existant, afin d'assurer une meilleure recirculation de l'eau dans le réservoir, ainsi que diverses interventions projetées au réservoir, notamment les sondes de mesures de niveau, les événements et autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des relevés et des plans et devis, les travaux ont également impliqués le remplacement de la tuyauterie, des vannes et des clapets dans la chambre de mécanique existante du réservoir.

CONSIDÉRANT QU'un débitmètre y sera installé pour mesurer les consommations d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des documents du projet par Tetra Tech QI inc. a nécessité un travail additionnel pour la conception des plans et devis de la chambre mécanique du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT le budget d'honoraires professionnels complémentaires présenté par Tetra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter le budget d'honoraires complémentaires au montant de deux mille quatre cents dollars (2 400 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, gm.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 726.

MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2016

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois d'octobre 2016 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

SOGERM – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2016

Mme la conseillère Jessy Leclerc étant absente de la présente séance, le compte rendu ne peut être fait.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

2016-11-270

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET « REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES » - PIIRL – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement des infrastructures routières locale (RIRL) »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) relativement à l'élaboration de plans et devis dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matanie a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

DE confirmer l'engagement de la Municipalité à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-271

ENTRETIEN DE CHEMIN À DOUBLE VOCATION – TRANSPORT DE BOIS SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE DE COMPENSATION - SAISON 2016-2017 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes les essences	2 765 voyages

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation dans le cadre de l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 2,65 km.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-272 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE – DOSSIER CMQ-65588

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE prendre acte du dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec dans le cadre de l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale dans le dossier CMQ-65588.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-273 INSTALLATION D'UN LIEN INTERNET AU BÂTIMENT DU 6, RUE DU PUIITS, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SUIVI DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité pour le bon fonctionnement du réseau d'aqueduc, soit la production et la distribution d'eau potable, d'installer une connexion Internet au bâtiment abritant le puits d'eau potable, situé au 6, rue du Puits, Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la proposition de service de la MRC de La Matanie, en conformité avec la proposition reçue par courriel en date du 27 octobre 2016, comprenant les frais de déplacement, le taux horaire pour le travail à exécuter et le coût du matériel, et ce, dans le cadre de l'installation d'une connexion Internet au bâtiment abritant le puits d'eau potable, situé au 6, rue du Puits, Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le travail sur la base horaire, soit 40 \$ l'heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-274 PRISE DE DÉCISION – CITOYEN DEMANDANT UNE RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL VERSUS LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité daté du 12 novembre 2013 pour de l'entreposage extérieur non conforme de véhicules hors d'usage, de pièces de véhicule, de déchets et autres pouvant s'y apparenter, concernant l'immeuble portant le numéro matricule 1890-82-4220;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une inspection, effectuée le 6 juillet 2015 sur la propriété, en lien avec l'avis de non-conformité, aucune action n'a été entreprise pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QU'un délai supplémentaire jusqu'au 30 mai 2016 pour corriger la situation a été accordé;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'inspection effectuée le 3 juin 2016, aucune amélioration n'a été constatée et des items se sont ajoutés;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire et un employé ont rencontré le propriétaire sur les lieux;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-09-213 mandatant M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat, pour entreprendre les procédures dans le traitement de cette mise en demeure en relation avec la réglementation d'urbanisme municipale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a demandé verbalement une rencontre avec les élus afin de pouvoir discuter de la situation qui prévaut sur sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les élus ne voient pas la pertinence d'une rencontre avec le propriétaire de l'immeuble portant le numéro matricule 1890-82-4220, puisque le dossier est déjà confié au procureur de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-275 PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion et résolu :

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 7 novembre 2016, à savoir :

Terminaison

Tremblay, Michaël Journalier et opérateur surnuméraire 21 octobre 2016
de la machinerie municipale – Fin saison estivale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-276 TRAVAUX PUBLICS – CRÉATION D'UNE RÉSERVE DE CANDIDATURES AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT – POSTE À TEMPS PARTIEL OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la conduite des véhicules lourds est encadrée par différents organismes gouvernementaux québécois qui édictent les règles à respecter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important de se munir d'une réserve de candidats pouvant pourvoir au poste d'opérateur de machinerie de déneigement en période hivernale, poste à temps partiel occasionnel, et ce, si le besoin se présente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à entreprendre les démarches pour créer une réserve de candidats aptes à combler le poste d'opérateur de machinerie de déneigement, poste à temps partiel occasionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-277 RÉSEAU D'ÉGOUT – ISOLATION DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU SECTEUR RUISSEAU-GAGNON – TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE – RECOMMANDATION DE BPR-INFRASTRUCTURE INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2016-09-228 adjugeant le contrat concernant l'isolation de la conduite de refoulement des eaux usées du secteur Ruisseau-Gagnon, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sur une longueur de 15 à 20 mètres avait été évalué à 29 936 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté, une fois les travaux commencés, que la longueur de conduite à isoler était de beaucoup supérieure à ce qui avait été anticipé, des 15 à 20 mètres prévus il a fallu procéder sur une longueur 205 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sur une longueur de 205 mètres s'évalue à 137 238, 28 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement pour un montant de cent trente-sept mille deux cent trente-huit dollars et vingt-huit (137 238, 28 \$), taxes en sus, à Les Excavations Léon Chouinard et Fils ltée pour les travaux réalisés concernant l'isolation de la conduite de refoulement des eaux usées du secteur Ruisseau-Gagnon, selon la recommandation de BPR-Infrastructure inc., datée du 1^{er} novembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, gm.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, à savoir :

QUE les crédits nécessaires à cette dépense sont empruntés à la marge de crédit de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QU'un règlement d'emprunt dans le cadre de cette dépense sera effectué afin de rembourser la marge de crédit.

QUE cette dépense est imputée aux utilisateurs du secteur Ruisseau-Gagnon desservis par le réseau d'égout.

2016-11-278

PROGRAMME DE TRANSFERT SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – TECQ 2014-2018 – RÉFECTION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT le projet de « Réfection des installations de production et de distribution d'eau »

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'une surveillance des travaux soit effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme le conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE confier au service régional de génie civil de la MRC de La Matanie, le mandat de l'élaboration des documents d'appels d'offres pour la surveillance des travaux pour les des travaux de réfection des installations de production et de distribution d'eau dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années financières 2014-2024, du ministère des Affaires municipales et de L'Occupation du territoire, au coût horaire de cent vingt dollars et cinquante (120,50 \$), taxes en sus, travail évalué approximativement à une vingtaine d'heures.

DE payer les heures réellement réalisées dans le cadre de ce mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, gm.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 726.

2016-11-279

PROJET « AMÉLIORATION DU PARC MUNICIPAL » - INSTALLATION DES MODULES DE JEUX – 1, RUE DE LA FABRIQUE – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE CODEL, comité de développement local de Saint-René-de-Matane, a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC) pour l'amélioration du parc municipal, situé au 1, rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du parc municipal consistait à l'achat et l'installation de modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE les modules de jeux ont été livrés le jeudi 20 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en période automnale la Municipalité fonctionne avec un seul employé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'en cette période de l'année, la température automnale et le gel au sol empêchent l'installation adéquate des modules de jeux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à procéder à l'installation des modules de jeux du parc municipal, situé au 1, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, au printemps 2017, et ce, avant la date de fin du projet, soit avant le 30 juin 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-11-280

LANCEMENT DE « LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS » - COSMOSS DE LA MRC DE LA MATANIE - RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence;

CONSIDÉRANT QU'un milieu de vie mobile en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la première édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane salue le travail des partenaires de *COSMOSS*, MRC de La Matanie, afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité.

QUE les élus municipaux joignent leurs voix aux signataires de la « *Lettre des grands à chacun des tout-petits* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à ajouter et à discuter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2016-11-281

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 novembre 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Harold Chassé
Président de la séance

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Harold Chassé
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière